

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE N° : 2024-002

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**Accord cadre pour une prestation de  
dépollution de moteurs thermiques**

***SPL MBFC***  
**SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE**  
Entité adjudicatrice (article L1212-1 du code de la commande publique)

1, Rue Pierre Vernier – 25220 THISE

 03 81 80 52 90

 [contact@mobilitesbfc.fr](mailto:contact@mobilitesbfc.fr)

## **Préambule**

A ce jour les progrès techniques, et notamment les énergies nouvelles ou alternatives, sont encore peu adaptées à nos métiers de transport tournés essentiellement vers l'interurbain. MBFC s'attache à préserver les ressources naturelles et réduire son empreinte carbone. A ce titre, elle souhaite avoir une politique volontariste en matière d'environnement.

MBFC acquiert des véhicules neufs, les utilise entre 12 et 15 ans, avec des motorisations compatibles avec la norme EN 15940 pour pouvoir utiliser des carburant alternatifs, notamment le HVO.

Au cours de leur vies, ces véhicules vont parcourir 400.000 kms en moyenne. Le temps et le type d'utilisation de ces véhicules entraine une usure et un encrassement des moteurs qui génèrent une surconsommation, et le colmatage des dispositifs antipollution.

Pour continuer à utiliser ces véhicules sur une durée longue en limitant les rejets de pollution, MBFC souhaite mettre en œuvre une dépollution / décarbonation périodique des moteurs.

Pour limiter les coûts, réduire les temps d'immobilisation de ses véhicules, cette régénération devra être effectuée sans démontage du moteur, et éviter l'utilisation de produits chimiques. L'objectif est aussi d'avoir dans ce domaine une politique préventive et la recherche d'une réduction des coûts de maintenance.

## **1 : Etendue de la consultation**

Le présent marché a pour objet une dépollution / décarbonation de moteurs thermiques

Il comprend donc :

- L'intervention dans nos locaux. A ce jour une dizaine de sites situés dans les départements 25, 39 et 71 avec la faculté d'intervenir hors dépôt pour des véhicules qui sont « en tête de ligne » au domicile de nos conducteurs (maximum 10% du parc à traiter).
- L'immobilisation des véhicules, maximum une journée
- L'analyse initiale des gaz pour valider la faisabilité de l'intervention
- Une phase de nettoyage des véhicules en respectant les normes de sécurité qui sont à détailler dans le mémoire technique
- Le nettoyage du FAP suite à l'intervention
- L'analyse des gaz après intervention pour attester de la qualité de la prestation
- Comparatif des analyses qui fait l'objet d'un rapport détaillé qui sera fourni à MBFC. Des préconisations sont bienvenues.
- L'attestation de réalisation de chaque véhicule, avec recherche de la potentielle éligibilité au C2E
- La gestion administrative du C2E et rétrocession selon conditions
- La toxicité des additifs et nettoyants utilisés sont explicitement précisés dans le mémoire technique
- Les agréments et référencements sont à faire apparaitre dans le mémoire technique

## **2 : Documentation technique et administrative**

Le titulaire s'engage à remettre l'ensemble de la documentation issue des analyses qui ont été effectuées avant et après l'intervention, y compris des défauts moteurs décelés, ainsi que toutes préconisation.

## **3 : Garanties, SAV, et pénalités de retard**

Sans objet

Fait en un seul original,

A ----- Le -----

Mention Manuscrite « LU et APPROUVE »

Cachet de l'entreprise

Signature de son représentant légal